



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 50^{ème} session ordinaire
Point 4 : Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le Burundi
Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur spécial,

Nous saluons votre première mise à jour à l'intention du Conseil et vous souhaitons plein succès dans vos nouvelles fonctions.

Une nouvelle fois, nous exhortons le gouvernement burundais à coopérer avec les mécanismes mis sur pied par le Conseil des droits de l'homme et à reprendre sa coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). L'un des indicateurs que les organisations de la société civile ont mis en exergue dans l'optique de mesurer les progrès accomplis est, précisément, la coopération du Burundi avec le système onusien de protection des droits humains et les mécanismes africains.

Monsieur Zongo,

Nous espérons que vous pourrez bientôt vous rendre au Burundi. Alors que vous débutez votre travail, nous soulignons des domaines d'attention prioritaire.

Premièrement : mettre un terme aux violations et garantir la reddition des comptes. Comment entendez-vous assurer un suivi au travail de la Commission d'enquête, en particulier en ce qui concerne l'identification des auteurs de violations ?

Deuxièmement : l'espace civique et les défenseurs des droits humains. Comment entendez-vous mesurer et évaluer le rétablissement d'un climat sûr et porteur pour les défenseurs des droits humains, les membres de la société civile, les journalistes et les membres et soutiens de l'opposition ? Nous soulignons que pour que les leaders de la société civile puissent rentrer au pays, leurs condamnations injustes, rendues par contumace, devront être annulées et leur sécurité devra être garantie. Les acteurs de la société civile qui restent en détention, comme l'avocat Tony Germain Nkina, doivent être libérés.

Troisièmement : les risques de violations supplémentaires, les signaux d'alerte, et la prévention. Pouvez-vous explorer des moyens de travailler sur les facteurs de risques de violations en vous appuyant sur le Cadre d'analyse des atrocités criminelles développé par le Bureau onusien de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger ?

Je vous remercie pour votre attention.



DEFEND DEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

UN Human Rights Council – 50th regular session

Item 4: Interactive dialogue with the Special Rapporteur on Burundi

Oral statement

Delivered by: Nicolas Agostini

Mr. President, Mr. Special Rapporteur,

We welcome your first update to the Council and wish you the best in your new role.

Once again, we urge the Burundian government to cooperate with the mechanisms established by the Human Rights Council and to resume cooperation with the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR). One of the benchmarks civil society organisations have highlighted as important to measure any progress is, precisely, Burundi's cooperation with the UN human rights system and African mechanisms.

Mr. Zongo,

We hope you will be able to visit Burundi soon. As you start your work, we highlight areas that deserve priority attention.

First: bringing violations to an end and ensuring accountability. How do you intend to follow up on the work of the Commission of Inquiry, in particular regarding identified perpetrators?

Second: civic space and human rights defenders. How do you intend to measure and assess (re-)establishment of a safe and enabling environment for HRDs, members of civil society, journalists, and opposition members and supporters? We stress that for civil society leaders to return to the country, unfair *in absentia* convictions will have to be quashed and their security will have to be guaranteed. Civil society actors who remain in detention, like lawyer Tony Germain Nkina, must be released.

Third: risks of further violations, early warning, and prevention. Can you explore ways of working on risk factors of violations, using the Framework of Analysis for Atrocity Crimes developed by the UN Office on Genocide Prevention and the Responsibility to Protect?

Thank you for your attention.